



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner au Secrétariat du congrès avant le **1er octobre** accompagné du règlement ou de la copie de virement

LXVII Congrès de la Société Française de Phoniatrie et des Pathologies de la Communication

Palais des congrès de Paris - Lundi 17 octobre 2011

INFORMATIONS PERSONNELLES

Pr. Dr M. Mme Mlle

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Tél. _____ E-mail _____

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient utilisées à des fins commerciales.

Spécialisation médecin ORL orthophoniste autre spécialité
Tranche d'âge moins de 35 ans entre 35 et 45 ans entre 46 et 55 ans + 55 ans
Avez-vous déjà participé au congrès de la SFP ? c'est la 1^{ère} fois moins de 5 fois entre 5 et 10 fois + 10 fois

DROITS D'INSCRIPTION

Membre de la SFP à jour de ses cotisations gratuit
 Interne ou chef de clinique * gratuit
 Inscription libre (non membre de la SFP) 150 €
 Etudiant ** 30 €

* Merci de nous faire parvenir par courrier, fax ou email une lettre de votre chef de service.

** Merci de nous faire parvenir par courrier, fax ou email une photocopie de votre carte d'étudiant.

REGLEMENT

Tout bulletin non accompagné du règlement correspondant ou de la copie de virement ne pourra être traité.

Par chèque à l'ordre de SFP2011 c/o Colloquium

Par virement bancaire

Bénéficiaire : SFP 2011 - Colloquium

Banque : BNP Paribas PARIS AG-CENTRALE ENTREPRISES (00818)

Compte n°: 30004 00818 00012483117 27

BIC : BNPAFRPPVD

En m'inscrivant au congrès, j'accepte les conditions générales de vente (voir conditions générales au dos du bulletin)

Secrétariat du Congrès – SFP 2011 c/o Colloquium

13-15 rue de Nancy 75010 PARIS – France

Tél. : 01.44.64.15.15 - Fax : 01.44.64.15.16 - e-mail : phoniatrie@clq-group.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTIONS

- Date limite d'envoi du bulletin d'inscription : **1^{er} octobre 2011**. Après cette date, les inscriptions se feront sur place le jour du congrès.
- Le bulletin doit être accompagné du règlement : chèque en euros ou copie de virement.
- Tout bulletin non accompagné du règlement ou de la copie de virement ne sera pas pris en compte.
- En cas de non présentation du justificatif, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer le tarif *Inscription libre*. Les participants concernés devront s'acquitter de la différence sur place.
- Les badges sont nominatifs et ne peuvent être retirés que par leur titulaire sur présentation d'une pièce d'identité.